PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°1

Bergholtz

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

3.2.b. Règlement graphique
Partie village

MODIFICATION SIMPLIFIEE

Document approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2025 :

Le Président Marcello ROTOLO

Février 2025

N

1:2 000

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

alignement obligatoire

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme

espaces boisés classés

plantations à réaliser

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES
au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme

cours d'eau et fossés à préserver

sens de faitage

ancien dépôt de déchets ménagers

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

Liste des emplacements réservés

N° de l'opération	Opération désignée	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	Commune
2	Aménagement d'un équipement sportif et de loisir	Commune
3	Réalisation d'équipements scolaires	Commune